

De la déconcentration à la dislocation.
Stratégies et tactiques de l'immobilier universitaire parisien (1955-1975)

Christian HOTTIN
Conservateur du patrimoine archives
Ministère de la Culture et de la Communication

Qu'il s'agisse d'administrations, d'hôpitaux ou d'autres formes d'organisations, l'identification de la structure à un lieu, un bâtiment qui est souvent le siège historique de l'institution, est généralement très forte. Ce principe usuel de représentation vaut également pour la plupart des universités franciliennes, en tout cas celles situées à la périphérie de la capitale, en petite ou en grande couronne. Les bâtiments historiques des cinq facultés parisiennes constituent toutefois une notable exception, qui n'est que rarement relevée : on continue à parler de « la Sorbonne », de la « fac du Panthéon » ou de Jussieu, oubliant que ces expressions géographiques renvoient en fait à une pluralité d'institutions académiques qui se partagent un même bâtiment. Ce partage d'un même édifice entre plusieurs établissements est toutefois loin d'être anodin. Cela est tout à la fois expression d'oppositions préexistantes entre groupes et source de tensions futures pour les différents occupants de l'espace partagé, ce dont témoignent par exemple l'opération de désamiantage et la rénovation complète du site de Jussieu. C'est l'histoire, et presque l'archéologie de cette situation présente – tant il est vrai qu'il faut reconstituer différentes couches temporelles et spatiales d'occupation des lieux – que cette communication propose d'étudier : en retracer les phases, encore mal connues, mais aussi et surtout en restituer les enjeux. L'exercice a déjà été tenté, dans une précédente, à propos du site de Jussieu et de son partage entre Paris 6 et Paris 7 : on se propose ici de l'étendre aux cinq facultés parisiennes.

Deux phases successives seront analysées. La première s'effectue dans le cadre de l'université de Paris et de ses cinq facultés (droit, médecine, pharmacie, lettres et sciences). Il s'agit essentiellement d'une phase de déconcentration, à travers la création, tant à Paris qu'en banlieue, d'annexes, de nouveaux centres universitaires, sans que soit remise en cause la prééminence des sièges historiques des facultés, à l'exception de la faculté des sciences dont la singularité sera évoquée.

Dans la seconde phase, postérieure à 1968 et à la création des nouvelles universités, il faut parler de dislocation, et non plus de déconcentration. Le résultat en est connu : deux universités se partagent la faculté de droit, quatre la Sorbonne, deux Jussieu, et deux autres encore l'ancienne faculté de médecine. En attendant que, le temps passant, certaines se dotent de noms prestigieux, la référence géographique aux anciennes facultés est d'usage pour rendre plus explicite leurs missions et leurs implantations. Cette phase est moins bien connue dans son détail que la précédente, car elle ne s'accompagne d'aucun geste architectural. Les enjeux techniques, symboliques et politiques qui s'attachent à cette répartition des espaces sont pourtant aussi forts que ceux qui accompagnent un grand chantier.

A l'heure des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), alors que se dessinent partout de nouveaux regroupements, ce sont les conditions de mise en place et la genèse de la configuration spatiale des universités parisiennes que cette communication propose d'explicitier.